



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 19 MAI 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Carole DUBOIS

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : Mme Blandine DRAIN, M. Pierre GEORGET, Mme Zohra OUAGUEF, M. Alexandre MALFAIT, M. René HOCQ.

Absent(s) : Mme Maïté MULOT-FRISCOURT.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT.

**CIGALES HAUTS-DE-FRANCE - CONTRIBUTION AUX POLITIQUES
DÉPARTEMENTALES EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
2025**

(N°2025-157)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'Economie Sociale et Solidaire et notamment son article 15 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2022-503 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais - Pacte des solidarités

humaines » ;

Vu la délibération n°2022-484 du Conseil départemental en date du 21/11/2022 « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais - Pacte des réussites citoyennes » ;
Vu la délibération n°2022-316 du Conseil départemental en date du 26/09/2022 « Pacte des solidarités territoriales "Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais" » ;
Vu la délibération n°2017-619 du Conseil départemental en date du 18/12/2017 « Budget citoyen année 2018 » ;
Vu la délibération du Conseil régional des Hauts-de-France du 30/03/2017 « Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation des Hauts de France (SRDEII) » ;
Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;
Vu l'avis de la 1^{ère} commission « Attractivité départementale et emploi » rendu lors de sa réunion en date du 05/05/2025 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer à l'association « Cigales des Hauts-de-France » une participation départementale d'un montant global de 9 900,00 € au titre du partenariat 2025, dans le cadre de sa contribution aux politiques départementales en faveur de l'Economie Sociale et Solidaire, selon les modalités décrites au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec l'association « Cigales des Hauts-de-France », la convention au titre du partenariat 2025, dans les termes du projet joint en annexe 3 à la présente délibération.

Article 3 :

La dépense versée en application de l'article 1 de la présente délibération est imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C01- 650A01	6568//9365	Mission ESS	100 000,00	9 900,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 43 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absente sans délégation de vote : 1 (Groupe Union pour le Pas-de-Calais)
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 19 mai 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

BILAN DES ACTIVITÉS 2024

Contribution aux politiques départementales en faveur de
l'Économie Sociale et Solidaire

Département du Pas-de-Calais

Rencontre avec des porteurs de projet lors du Cigales cherchent Fourmis à Calais, le 23 novembre 2024



INTRODUCTION : UNE GOUVERNANCE AU SERVICE DE LA SOLIDARITÉ !

L'année **2024** a été marquée par un travail relatif à la gouvernance partagée de l'Association Régionale en parallèle des actions courantes qu'elle s'attache à mettre en place. L'enjeu de cette dynamique était d'approfondir les pratiques d'Économie Sociale et Solidaire (ESS) de l'Association, afin que l'organisation (missions et rôles), les ressources et les outils soient pleinement alignés avec la stratégie de développement, au service des territoires d'action des clubs et d'une vie collective enrichissante. Cela demeure une priorité pour le mouvement des Hauts-de-France.

À ce titre, plusieurs **groupes de travail** se sont tenus tout au long de l'année en vue de :

- former les administrateurs et les salariés aux principes de la gouvernance partagée,
- construire par l'intelligence collective,
- capitaliser sur ce travail pour le rendre transparent et l'intégrer dans les processus opérationnels présents et futurs de l'Association.

À la fin de l'année 2024, l'Association des CIGALES des Hauts-de-France recensait **24 clubs d'investisseurs (28 clubs actifs au cours de l'année) et 41 clubs de gestion (49 clubs de gestion dans l'année)**. Le mouvement des CIGALES à l'échelle régionale comptait, en cette fin de 2024, 823 cigalier-es dont 283 investisseurs (CIGALES actives). Le nombre de cigaliers au sein des clubs est resté stable tout au long de 2024, avec une moyenne de **12** cigaliers par club.

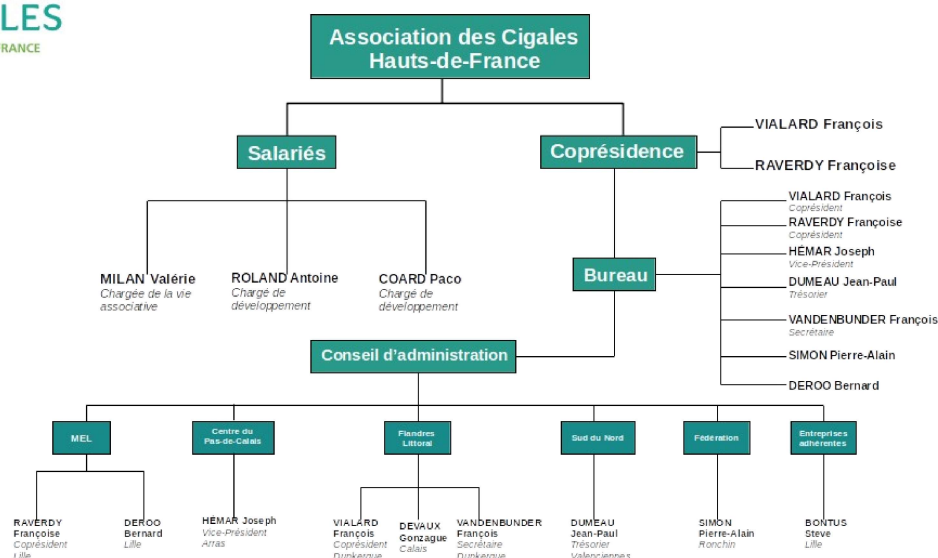
Depuis 2018, un partenariat entre le Département du Pas-de-Calais et l'Association Régionale des Cigales a été mis en place afin de développer l'ESS, l'emploi et la création de liens sur ce territoire.

Dans ce cadre, en 2024, l'action des Cigales s'est concrétisée au travers de trois axes :

- ➔ **Axe 1** : Développer et renforcer l'ancrage territorial des clubs pour assurer leur visibilité auprès des porteurs d'initiatives ou de projet du Pas-de-Calais.
- ➔ **Axe 2** : Organiser des ateliers permettant aux porteurs d'initiatives de connaître les outils développés par les clubs Cigales et sensibiliser le réseau des prescripteurs de la Finance Solidaire.
- ➔ **Axe 3** : Organiser des rencontres « Entr'Citoyens » et « Cigales Cherchent Fourmis » afin de faire émerger des collaborations entre clubs Cigales et porteurs d'initiatives ou de projet.



ORGANIGRAMME CIGALES HAUTS-DE-FRANCE



AXE 1 – RENFORCER L'ANCRAGE TERRITORIAL DES CLUBS POUR ASSURER LEUR VISIBILITÉ AUPRÈS DES PORTEURS D'INITIATIVES OU DE PROJET (62).

1.1 Deux nouveaux clubs en 2024 dans le Pas-de-Calais

Parmi les 7 clubs actifs en 2024, deux Cigales ont été nouvellement créées en 2024, l'une a permis de couvrir un territoire dépourvu de clubs (Bassin Minier) et l'autre de renouveler l'engagement des citoyen·nes au service des projets de leur territoire.

	Nom des clubs	Communes
1	Ch'ti Karité	Lens
2	CIGALES Solartois Ter	Arras

Bassin minier (Lens-Liévin) : Un collectif de citoyens et citoyennes du Bassin minier (Lens-Liévin) s'est mobilisé autour d'un projet engagé, Madjikarité, une savonnerie artisanale d'insertion, afin d'accompagner son entrepreneuse dans le développement de son activité. L'Association Régionale et la CIGALES Solartois 2 (Arras) se sont associées à ce collectif afin qu'il se structure jusqu'à prendre la forme d'une CIGALES dédiée. Ainsi, le nouveau club est né le 19 novembre 2024.

Arras : les actions visant le renouvellement de la CIGALES Solartois 2 ont débuté dès décembre 2023 avec un Afterwork intitulé « Mon argent est-il éthique et solidaire ? ». Une seconde soirée dans le même esprit s'est tenue le 4 décembre 2024. L'action s'est soldée par la création d'une nouvelle CIGALES nommée « Solartois Ter ». Il est à noter que le nombre maximal de personnes est atteint pour le nouveau collectif. De ce fait, un second club qui accueillera nouveaux et cigaliers confirmés devrait voir le jour au premier semestre de l'année 2025.

Il est à noter que les **coopérations** et les **liens** sont étroits entre les deux clubs :

- plusieurs des membres des deux clubs sont engagés dans la vie collective locale, notamment au travers du Toit Commun, Maison de l'ESS de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin ;
- avant son passage en gestion, la Cigales Solartois 2 (Arras) a soutenu le projet Madjikarité à hauteur de 2 000 € le temps que Ch'ti Karité se structure sur le plan administratif et constitue une épargne suffisante pour financer le projet à son tour ;
- le parrainage de Madjikarité a réuni les membres des deux Cigales à deux titres :
 - l'accompagnement de l'entrepreneuse sur le volet de la commercialisation lors de la période des fêtes de fin d'année ;
 - la réflexion collective sur l'avenir de modèle juridique de l'entreprise individuelle afin d'harmoniser les valeurs de l'activité et les pratiques de l'ESS (réflexion sur la possibilité de se structurer en association en cours au 31 décembre).

1.2. Une présence nouvelle ou renouvelée sur plusieurs territoires du Pas-de-Calais

Étapes : l'Association a initié une réflexion autour du développement d'un nouveau club suite à un forum dédié à la création d'activités, organisé par France Travail. En effet, la présence de cigaliers et cigalières à cette manifestation a suscité l'intérêt de partenaires locaux : la Maison des Entreprises et La Chartreuse . Cette rencontre a donné lieu à une première visioconférence le 11 décembre 2024, permettant d'explorer les possibilités de ce projet et de poser les bases d'une collaboration future.

L'édition 2023 du Budget Citoyen a mis en exergue qu'un nombre non négligeable de porteurs d'initiatives et de projets se situaient sur deux territoires faisant l'objet d'actions d'essaimage. En 2024, l'Association a renouvelé sa présence sur deux territoires principaux.

- La **Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Lys-Romane (CABBALR)** : l'association est restée attentive aux possibilités de coopérations avec plusieurs acteurs :
 - Le club ESS de l'Artois : présentation des actions des CIGALES lors d'une matinale organisée par le collectif le 14 mars 2024 et présence au BUSIN'ESS édition 2024.
 - Centre AFP2I d'Auchel et son projet de Tiers-lieu : deux rencontres ont été effectuées les 5 mars et 11 juillet 2024 avec les membres fondateurs du projet afin de présenter le mouvement et d'évaluer la pertinence de mettre en place une dynamique CIGALES localement. Au 31 décembre 2024, le Tiers-lieu réfléchissait avant tout à la pérennité de son modèle économique.
- la **Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin** : l'Association a renouvelé sa présence au sein de la communauté ESS de l'Agglomération. Le but était de poursuivre la coopération avec les partenaires financiers et d'accompagnement afin de structurer un réseau autour des projets d'ESS. Parallèlement, la rencontre avec les membres du Conseil Économique, Social et Environnemental Communal (CESEC) de Carvin a offert l'opportunité de mobiliser les citoyens autour de la finance solidaire, en organisant un événement régional dédié à ce sujet mettant en avant les partenaires financiers et opérationnels locaux.

1.3. L'évènement régional dédié à la Finance Solidaire dans le Pas-de-Calais

L'édition 2023 du Budget Citoyen du Pas-de-Calais et les différentes actions établies avec la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin ont mis en exergue le besoin de financement de plusieurs structures en création ou en développement de ce territoire. Dès lors, des actions de développement ont été menées tout au long de l'année 2024 en vue d'organiser une soirée de sensibilisation des citoyens de la CAHC (mais pas que) et ainsi, de faire émerger une dynamique de création d'un nouveau club.

L'évènement régional « Balance ta finance : je choisis (vraiment) où va mon argent ! » a été un temps fort pour l'Association Régionale et ses partenaires. La soirée s'est déroulée le mercredi 13 novembre 2024 avec un triple objectif : mobiliser des citoyens et citoyennes, convier les habitants du territoire régional qui s'intéressent à la Finance Solidaire dans sa globalité et créer un espace d'échanges entre les cigaliers et cigalières des clubs déjà existants. La soirée a été une réussite sur plusieurs plans :

- L'organisation de ce temps régional est le fait d'une coopération entre la Commune de Carvin, le CESEC, la PIAC (Association 1001 commerces) et l'Association Régionale des CIGALES. Chaque structure a apporté une contribution humaine ou financière à la création de l'évènement.
- **60 personnes** se sont **mobilisées** sur l'un ou l'autre des deux temps proposés (ciné-débat & world-café-cocktail) ; Plusieurs citoyens et citoyennes éloignés de la thématique de « Finance Solidaire » ont été présents en s'impliquant bénévolement dans l'une ou l'autre des missions

proposées dans le cadre de cette soirée (accueil, préparation et distribution de la soupe préparée pour l'occasion, service etc). En outre, élus et élues de 3 échelons territoriaux différents se sont exprimés pour rappeler leur soutien aux actions de promotion de l'Économie Sociale et Solidaire et plus largement de l'entrepreneuriat local. Le Département du Pas-de-Calais n'a pas pu être représenté pour l'occasion. Toutefois, l'événement a fait l'objet de plusieurs diffusions.

- L'événement a **mis en lumière** le mouvement des CIGALES avant et après la soirée. L'événement régional a été relayé sur plusieurs plateformes locales et nationales (Mois de l'ESS, ESS HDF, Sortir à Carvin, FAIR, HDFID), a fait l'objet d'articles de presse (Gazette du Nord-Pas-de-Calais et La Voix du Nord), d'interviews et de reportages radio (Radio plus et France Bleu Nord).
- Enfin, l'événement a **consacré le rôle de l'Association Régionale** au sein du Pôle de la Finance Solidaire (PFS) puisqu'elle est à l'initiative de cet événement dans le cadre de ses actions de développement. Cela lui permet de « **défricher** » de nouveaux territoires d'actions et d'intégrer, par la suite, ses partenaires sur les territoires où ils ne sont pas encore implantés.





LA NEF

Autonomie & Solidarité

Le Mois de l'ESS

Balance ta finance : je choisis (vraiment) où va mon argent.

Ciné-débat :
La finance lave plus vert
L'Atelier Media - Place de la Gare

+ Séance ludique :
Quizz & World Café
PIAC - 24 rue des Lilas










Inscription sur <https://urlz.fr/ssxm>

13 novembre

18h > 21h

CARVIN



#MOIS #DE #ESS





Pas-de-Calais
Département

Les **visioconférences** « Devenir cigalier·e en Hauts-de-France » et « Comment rendre mon épargne éthique et solidaire ? » ont été mises en place en 2024. En effet, l'Association Régionale a décidé de proposer un webinaire mensuel permettant d'informer toute personne qui cherche à rejoindre le mouvement ou qui se questionne sur les actions des clubs. Cette nouvelle action a été testée et approuvée par d'autres Associations Régionales (Auvergne-Rhône-Alpes par exemple [1.4. Consolider le mouvement en proposant plusieurs types de rencontre](#)) avant sa mise en place en Hauts-de-France. 4 webinaires de ce type ont permis de sensibiliser 10 personnes de la Région. **C'est grâce à cette initiative qu'un citoyen, habitant de la Commune d'Arras, a pu rejoindre la création de la Cigales Solartois Ter.**

De plus, une **réunion inter-clubs** (RIC) a été organisée le 26 novembre 2024, à Saint-Omer, afin de favoriser le partage d'expériences entre les clubs des différents territoires. Les deux points à l'ordre du jour de ces réunions étaient : la mobilisation des cigaliers et cigalières lors des rencontres et les leviers permettant une amélioration des relations partenariales sur les territoires (et la prescription).

Enfin, au cours de l'année, les **groupes de travail** mis en place à l'échelle de la région ont été privilégiés par rapport aux RIC ou RIG. En effet, l'enjeu était de gagner en opérationnalité dans le développement et la mise en avant du mouvement auprès des divers partenaires. De nouveaux espaces d'échanges ont également été créés, comme les commissions des développeurs bénévoles (2 sessions), animées par des administrateurs pour appuyer les actions de l'équipe salariée.

1.5. Bilan financier de l'Axe 1

Axe 1 de la convention	Nb jours de salariat	Nb d'heures de bénévolat
Prévisionnel annuel	12	150 heures
Bilan 2024	12	305
Coût	4 380,00 €	6 100,00 €

AXE 2 – ORGANISER DES ATELIERS PERMETTANT AUX PORTEURS D'INITIATIVES DE CONNAÎTRE LE FONCTIONNEMENT DES CIGALES ET SENSIBILISER LE RÉSEAU DES PRESCRIPTEURS À LA FINANCE SOLIDAIRE

2.1 Transformer les manifestations organisées du Pas-de-Calais en opportunités de mieux coopérer

L'Association régionale a déployé ses forces vives pour participer aux différentes manifestations organisées dans le cadre du Budget Citoyen :

- Comptoirs à initiatives :
 - à Bully-les-Mines le 5 mars 2024 (Antoine Roland, en charge du développement régional). Ce temps a été l'occasion de présenter l'Association Régionale comme partenaire du Budget Citoyen et de sensibiliser une dizaine de porteurs d'initiatives à l'outil Cigales et notamment de la possibilité de créer des Cigales dédiées.
- Comité de labellisation : 14 mai 2024 à Arras (Antoine Roland)
- Comptoir des Fondation et de la Finance Solidaire : le 10 octobre 2024 à Arras (Antoine Roland).
- Conseils départementaux de l'ESS : les 18 avril et 21 novembre 2024 (Joseph Hémar, administrateur, et Antoine Roland).

À noter qu'à l'issue du CDESS d'avril 2024, l'Association a été proactive dans l'élaboration d'un **nouveau partenariat avec l'Université d'Artois (Arras)**. En effet, un universitaire – intervenant - dressait le constat que l'ESS et notamment la Finance Solidaire étaient souvent absents des programmes de formation. Après avoir pris contact avec les membres des plusieurs parcours (licence et master), l'Association a proposé un projet d'intervention pédagogique sous la forme de témoignages et de mises en situation permettant de porter ces thématiques à la connaissance des étudiants de ces cursus.

En parallèle, la Communauté Urbaine d'Arras a consolidé ses liens avec cette même université. Ainsi les deux initiatives ont fusionné afin de proposer aux étudiants de se projeter dans des situations concrètes rencontrées par les structures de l'ESS. En ce sens, les CIGALES ont proposé la problématique suivante : « Comment mobiliser le grand public pour l'impliquer dans l'Épargne Solidaire et créer de nouveaux clubs CIGALES sur le territoire du Centre du Pas-de-Calais ? ». Les étudiants qui ont travaillé sur cette thématique rendront leurs préconisations et pistes d'action au début de l'année 2025.

Cette initiative souligne l'importance des événements départementaux, qui offrent aux acteurs l'opportunité de témoigner, de se retrouver et de renforcer leurs liens.

2.2. Proposer et animer des ateliers « Pour aller plus loin »

Afin de faciliter l'accueil des porteurs d'initiative et réaliser un premier filtre des projets (selon leur degré de maturité), l'Association Régionale a organisé **3 ateliers « Pour aller plus loin » (cf Annexe 1)**. Il s'agit d'ateliers qui ont pour objectif d'expliquer le fonctionnement du réseau des Cigales et les modalités d'intervention des clubs (selon les formes juridiques).

Ces ateliers viennent compléter le dispositif du Budget Citoyen. En effet, en plus de rappeler les valeurs de l'Économie Sociale et Solidaire, ils permettent de présenter un outil conduisant à l'hybridation des ressources.

Pour rendre visibles ces ateliers, l'Association s'est appuyée sur plusieurs **canaux de diffusion** :

- La mission ESS du Département via ses bases de données ;
- Ses réseaux sociaux : réalisation de flyers publiés sur Facebook et LinkedIn ;
- Des invitations envoyées à ses partenaires par voie électronique (Pas-de-Calais Actif, les BGE territoriales) ;
- Les Cigales Infos mensuels (newsletters).

Ces ateliers ont été réalisés en visioconférence les 21 mai, 18 juin et 12 septembre 2024. Au total, **7 porteurs d'initiatives** ont été accueillis par trois duo salarié-bénévole.



2.3. Être acteur de la consolidation des partenariats par la sensibilisation

Les **partenariats** de l'Association Régionale ont été **renforcés** suite à des consats dressés en 2023. En effet, à la suite des 15 visites réalisées par les salariés au sein des clubs, les difficultés à rencontrer des porteurs de projet, le manque de visibilité du mouvement et la faiblesse des partenariats de proximité ont été les thématiques les plus citées par les cigaliers. Face à ce constat, une stratégie régionale a débuté pour renforcer les partenariats et en créer de nouveaux.

Voici quelques exemples de rencontres effectuées à ce titre :

- Pas-de-Calais Actif : partenaire important du département du Pas-de-Calais, deux rencontres complémentaires ont été réalisées avec la structure :
 - la première a eu lieu avec un représentant de l'équipe ESS (territoire Bassin Minier) dans le cadre d'une réunion du Pôle de la Finance Solidaire du 18 janvier 2024. L'objectif était d'effectuer un partage des pratiques afin d'améliorer la prescription inter-structures.
 - la seconde (en visioconférence) a eu lieu avec une représentante du versant littoral de l'équipe le 27 mars 2024. Le but était d'améliorer l'interconnaissance des outils et de créer des passerelles entre les salariés. Enfin, cette dernière rencontre a permis d'orienter des projets de Pas-de-Calais Actif vers la session du CCF d'avril 2024.
- BGE Hauts-de-France : une stratégie visant l'interconnaissance des conseillers de chaque antenne et des gérant-es des clubs locaux a été mise en place en 2024. En parallèle, un questionnaire a été envoyé aux clubs de la région afin de mieux connaître leurs spécificités et de les porter à la connaissance des partenaires afin de gagner en lisibilité (exemples de spécificités : statuts juridiques accompagnés, critères de sélection, domaines d'activités...).

Un document synthétisant ce questionnaire a été produit en 2024 et systématiquement envoyé aux nouveaux partenaires et aux existants (envoyé à la Mission ESS 62).

L'Association est, par ailleurs, toujours investie dans les communautés ESS locales et programmes d'actions économiques tels que les Collectifs ESS de plusieurs collectivités (CUA, CABBALR, CAHC, CALL). **L'enjeu de ces collaborations et de ces coopérations est de faciliter le parcours des porteurs de projets.**

2.4. Bilan financier de l'Axe 2

Axes 2 de la convention	Nb jours de salariat	Nb d'heures de bénévolat
Prévisionnel annuel	10	200 heures
Bilan 2024	12	190
Coût	4 380,00 €	3 800,00 €

AXE 3 – ORGANISER DES RENCONTRES « ENTR'CITOYENS » ET « CIGALES CHERCHENT FOURMIS » POUR FAIRE ÉMERGER DES COLLABORATIONS ENTRE LES CLUBS ET LES PORTEURS D'INITIATIVES (ET DE PROJETS)

3.1. Les rencontres Entr'Citoyens : Lens et Saint-Omer

Les deux premiers ateliers « Pour aller plus loin » ont permis à l'Association Régionale d'identifier les besoins de financement des porteurs d'initiatives et de localiser leurs implantations afin d'organiser des événements de type « Entr'Citoyens ». Ces ateliers touchent les porteur·ses d'initiatives qui ont un besoin imminent de financement en vue d'hybrider leurs ressources et de constituer un réseau de coopération citoyen autour de leur projet.

Ainsi, Arras et le littoral ont été retenus pour organiser ces Entr'Citoyens sur ces territoires. Toutefois, l'Entr'Citoyens qui devait se tenir à La Planque, lieu clé de l'ESS et soutenu par les Cigales, a dû être annulé faute de participant·es (Annexe 1). Il a été décidé d'intégrer les ateliers Entr'Citoyens directement dans les CCF.

3.2. La reconduction des 2 « Cigales Cherchent Fourmis »

L'Association oriente également les porteurs d'initiatives qui s'adressent à elle vers ses événements régionaux qui ont lieu **2 fois par an** : les « **Cigales Cherchent Fourmis** ». À ces occasions, tous les porteurs d'initiatives du département sont invités à rencontrer les clubs locaux, quel que soit leur degré de maturité. De plus, il s'agit d'un moment privilégié dans lequel les cigaliers peuvent orienter les acteurs qui se présentent à eux vers leurs partenaires du territoire.

En **2024**, les CCF se sont tenus les 20 avril et 23 novembre (**cf Annexe 3**). Le premier s'est tenu à **Guînes** et à **Boulogne-sur-Mer** et a mobilisé 17 personnes dont 5 **porteurs de projets**.



CCF de Guînes le 20 avril 2025

Le second s'est tenu simultanément à **Calais** et **Montreuil-sur-Mer**. Il a mobilisé 24 personnes dont **7 porteurs de projets**.

Dans ce le cadre du second CCF, les porteurs de projets ont été orientés vers la session 2025 du Budget Citoyen du Pas-de-Calais afin qu'ils soient conviés aux comptoirs à initiatives de début de parcours.



CCF de Montreuil-sur-

Mer dans les locaux de la Maison des Faiseurs (entreprises labellisée CDESS)

le 23 novembre 2025

3.3. Les investissements et accompagnements dans le Pas-de-Calais en 2024

Au cours de l'année 2024, l'Association Régionale a accueilli **77** porteurs de projet. Parmi ces projets, **27** ont fait l'objet d'une étude approfondie des clubs.

Au 31 décembre 2024, l'**Association Régionale** comptait 125 entreprises en portefeuille. Parmi elles, 21 d'entre elles ont été financées dans l'année, ce qui correspond à 30 investissements pour un montant total de 65 200 € au cours de l'exercice. **Dans le Pas-de-Calais 28 400 € de financement ont été mobilisés pour 13 projets (cf Annexe 2).** 6 des 8 clubs en activité en 2024 ont participé au financement de projets de leurs territoires.

Au-delà du financement de projets, chaque club propose un parrainage aux entreprises financées, avec un à deux parrains/marraines par club.. L'Association Régionale, via les ateliers formations, donne une multitude d'informations utiles aux parrains/marraines des clubs et aux entrepreneurs (exemples : Mesures d'impacts, Les coopératives, Financement participatif, Les Réseaux Sociaux et la Cybersécurité).

Enfin, lors du CDESS du mois de novembre, la mission ESS a projeté un reportage présentant 3 entrepreneuses ayant bénéficié de l'accompagnement du Budget Citoyen et des Cigales en simultané.

3.4. Le Pôle de la Finance Solidaire en 2024

La volonté de coopérer a été renouvelée au travers des 3 réunions inter-structures qui ont eu lieu en 2024 (18 janvier, 18 juin et 19 novembre) mais également à la coconstruction de la soirée « Balance ta Finance » au cours de laquelle chaque acteur a pu s'exprimer.

Au 31 décembre 2024, le Pôle de la Finance Solidaire finançait 5 projets en commun pour un montant total de **1 003 400** euros (les 3 structures confondues). Parmi le total, **3 (9 500 € des clubs)** ont reçu un cofinancement des CIGALES pour un montant total de **291 970 €**.

3.5. Bilan financier de l'Axe 3

Axes 3 de la convention	Nb jours de salariat	Nb d'heures de bénévolat
Prévisionnel annuel	11	400 heures
Bilan 2024	9	200
Coût	3 285,00 €	4 000,00 €

CONCLUSION : LE BILAN FINANCIER GLOBAL DE L'ACTION 2024

BILAN FINANCIER DE L'ACTION 2024 (en €)			
CHARGES		PRODUITS	
Prestations salariat	12 045,00 €	Département 62	11 000,00 €
Frais de déplacement	2 353,40 €	Auto-financement	3 518,40 €
Mission - réception	120,00 €		
TOTAL	14 518,40 €	TOTAL	14 518,40 €
Valorisation du bénévolat	13 900,00 €	Valorisation du bénévolat	13 900,00 €

Annexe 1 – Les ateliers organisés dans le Pas-de-Calais

Les ateliers organisés en 2024 dans le Pas-de-Calais

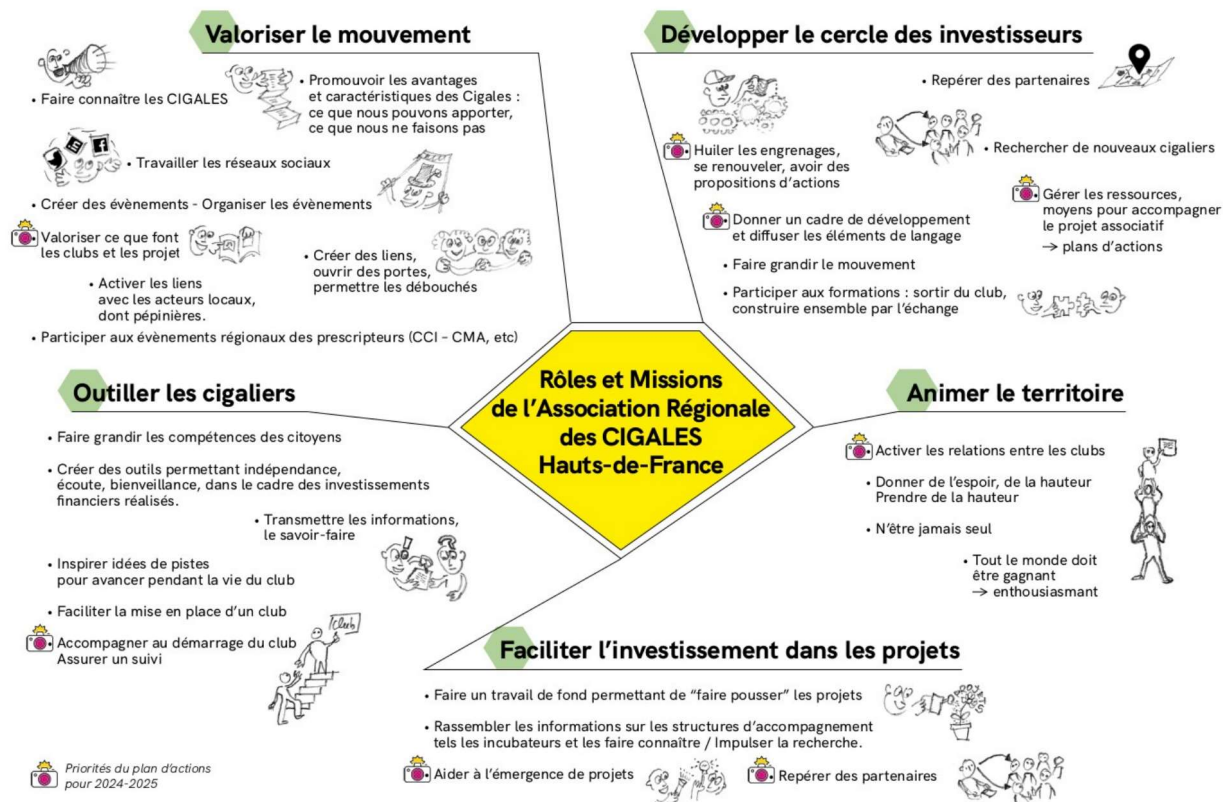
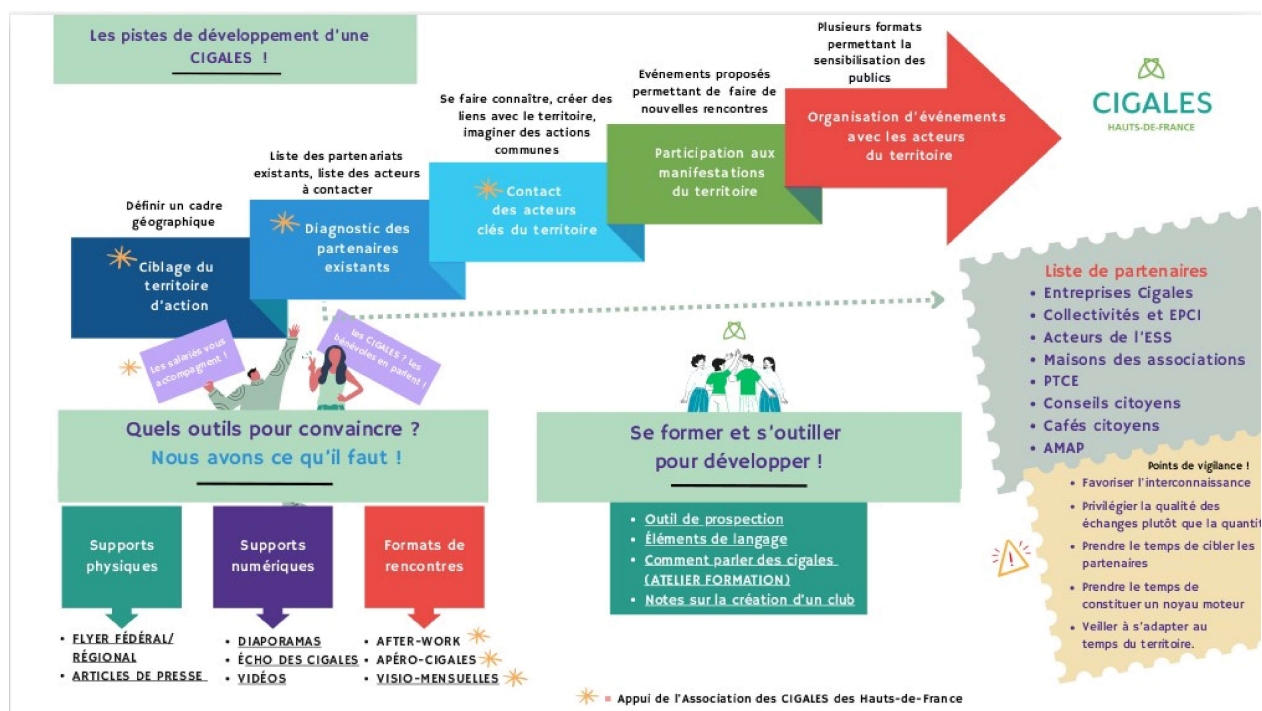
Pour Aller Plus Loin	projets annoncés	projets présents	porteur.ses	Présence bénévoles	Présence salariés	TOTAL Présence
Visio 21/05/2024	5	2	2	1	1	4
Visio 18/06/2024	9	3	3	1	1	5
Visio 12/09/2024	3	2	2	1	1	4
Entr'Citoyens	projets	projets présents	porteur.ses	bénévoles	salariés	TOTAL
La Planque 15/10/2024	0	0	0	0	0	0
CCFC / Entr'citoyens	projets	projets présents	porteur.ses	bénévoles	salariés	TOTAL
20/04/24	-	5	5	12	0	17
23/11/24	-	7	11	13	0	24
TOTAL	17	19	23	28	3	54

Annexe 2 – Les investissements 2024 dans le Pas-de-Calais

INVESTISSEMENTS 2024 – RÉSEAU DES CIGALES

Nbre	Territoire	Dpt	Entreprise	Nom porteur	Activité	Statut	Lieu	Création Dvpt Reprise	Nbre emplois concernés	Montant en capital, titres participatifs et apport avec droit de reprise	Montant en Compte Courant	Clubs	Nb d'investissement	Nb de club ayant investi ds l'année
1	C	62	Uthopia	Cécilia BINERT	Épicerie Solidaire	ASSOCIATION	Frévent	D	1	3 000 €		Cigales Solaritois 2	1	1
1	C	62	Madjikarité	Yankimadj RASSEMBAYE	Savonnerie d'insertion	EI	Fouquières-les-Lens	D	1	2 000 €		Cigales Solaritois 2	1	0
1	FL	62	La Maison des Faiseurs	Bernard DESCAMPS	Actions socio-culturelles	ASSOCIATION	Montreuil-sur-Mer	D	1	1 500 €		Cigales de la Canche	1	1
1	FL	62	Club Autruche	Samuel GUILLOT	Maison d'édition spécialisée dans le golf	SAS	Calais	C	1	200 €		Cigales des Terres d'Opale	1	1
1	FL	62	Archiverre – A petits Pas	Marine MERLOT	Vitrailiste	COUVEUSE	Bezinghem	C	1		3 000 €	Cigales de la Canche, La Toupiole	2	1
1	FL	62	Petites Graines d'Avenir	Magali COULON	École Montessori	ASSOCIATION	Seninghem	C	1	4 000 €		Cigales en Pays de Saint-Omer	1	1
1	FL	62	Plan BEEE	Ludovic CODDEVILLE	Éco-pâturage	SARL	Febvin-Palfart	C	1	5 000 €		Cigales Marais Du Lièvre, Cigales en Pays de Saint-Omer	2	0
1	FL	59	MALTERY FLANDRES	Bertrand DEVIENNE Xavier AMMAR	Micro-malterie d'orge	ASSOCIATION	Bailleul	C	0	2 200 €		Cigales Marais Du Lièvre	1	0
1	FL	62	Simon LOISEL	Simon LOISEL	Maçon, enduiseur, menuisier	CAE	Conteville	C	1		3 000 €	Cigales du Boulonnais	1	1
1	FL	62	PÉPINÈRE DU BOIS GOURMAND	Élodie BOUTELIER	Pépinière fruitière	Couveuse	Lestrem	C	1		1 500 €	Cigales Marais Du Lièvre	1	0
1	FL	62	LITTORAL BIO	Baptiste LEGRAND	Traiteur Bio (Biocoop)	SCOP	Saint-Martin	D	1	75 €	2 925 €	Cigales du Boulonnais	1	0
11	RÉGION / RÉALISÉ ET EN COURS								10	17 975 €	10 425 €		13	6
										28 400 €				

Annexe 3 – Renforcer l'implication des usagers par la mise en place d'outils simplifiés et partagés.



CONTRIBUTION AUX POLITIQUES DÉPARTEMENTALES EN FAVEUR DE L'ESS 2025

0 - INTRODUCTION

0.1. Département du Pas-de-calais & CIGALES : impliquer pour et avec le territoire.

À la suite des précédentes éditions du **Budget citoyen**, l'action est une nouvelle fois reconduite en 2025 par le Conseil Départemental du Pas-de-Calais (CD 62). De nombreux acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) implantés sur le territoire sont engagés dans cette démarche participative, dont le but est avant tout de promouvoir les initiatives citoyennes répondant aux besoins des territoires et qui impliquent :

- les habitant·es par le vote ;
- les citoyen·nes qui portent une idée ;
- les citoyen·nes et structures d'accompagnement qui appuient le Département dans cette démarche de mobilisation → c'est le cas de l'Association des **CIGALES** des Hauts-de-France.

Depuis plus de 35 ans, le mouvement des Cigales accompagne concrètement les citoyens et citoyennes dans la création d'activités, d'entreprises et d'emplois sur leurs territoires. Ce réseau est appuyé par l'Association Régionale des CIGALES (HDF), qui accompagne à la fois les clubs d'investisseur·es et les porteur·es en les aiguillant pour qu'ils développent des initiatives.

Le Pas-de-Calais compte **7 clubs actifs** au 1^{er} janvier 2025, soit environ 90 citoyen·nes engagé·es dans la rencontre, l'étude, l'accompagnement et/ou la concrétisation des initiatives.

Le partenariat proposé par le réseau des Cigales met en avant la finalité d'**être partie prenante des initiatives citoyennes et des différents territoires du Pas-de-Calais**. Le mouvement souhaite ainsi aider les intercommunalités à faire face aux enjeux liés à la préservation du lien social, à la transformation numérique, à la transition énergétique et aux mutations écologiques, à la conversion agricole et alimentaire, la revitalisation de quartiers, de communes ou de territoires.

Pour ce faire, le réseau propose à nouveau d'impliquer ses cigalier·es, citoyen·nes du Pas-de-Calais, dans la mise en œuvre des actions du **Budget citoyen 2025**.

Cet objectif des CIGALES rencontre la volonté du Conseil départemental de **mettre les citoyens et citoyennes au cœur de la construction de ses territoires**. En effet, le **Budget citoyen** permet de :

- guider, accompagner et appuyer des initiatives expérimentales en intégrant des pratiques de l'ESS et qui les prolongent via un axe prioritaire : l'innovation sociale, la coopération etc.
- découvrir et faire découvrir des initiatives locales et responsables ;
- flécher, par le vote des citoyens, l'affectation d'une partie du budget de fonctionnement de la collectivité dédié à l'ESS vers des projets proposés par des citoyens du Pas-de-Calais.

Le Budget citoyen est ainsi un réel appui aux **initiatives citoyennes locales et expérimentales**.

0.2. Des actions à double-sens permettant d'impliquer les citoyens et les citoyennes du Pas-de-Calais au service des initiatives locales.

Dans le Pas-de-Calais, l'Association des CIGALES recense entre 30 et 40 porteur·ses d'initiatives potentiels chaque année. Un de ses enjeux est d'**agir en faveur d'un maillage des territoires** au travers des clubs qu'elle accompagne ou qu'elle initie.

En effet, la volonté du mouvement nationale des CIGALES énoncée dans sa charte est de :

- **contribuer à développer la citoyenneté active de ses membre ;**
- répondre, en priorité, à des **besoins locaux** mal ou non satisfait, « **respectueux de l'humain dans son environnement** ».

Les cigaliers et cigalières sont des citoyen·nes habitant·es les mêmes lieux de vie que les porteur·ses de projet et sont à même de juger de la pertinence de l'intention proposée par ceux-ci.

Cette détection des idées, qui est essentielle pour qu'un club ait de façon régulière une activité, demande une disponibilité que l'Association Régionale met au service des clubs par un accueil, un recensement et une orientation des projets.

Cette année encore, l'Association régionale des CIGALES souhaite poursuivre ses actions dans la logique suivie depuis 2018.

En 2025, le plan d'actions prévoit une action territoriale continue avec les parties prenantes du Budget citoyen alliant sensibilisation, coopération et mise à disposition de compétences du mouvement.

Dans cette optique, l'action de l'Association régionale des CIGALES dans le Pas-de-Calais s'articulera autour de 3 axes :

- **Axe 1 : S'appuyer sur les actions de sensibilisation réalisées dans le cadre du Budget citoyen pour encourager de nouvelles dynamiques citoyennes locales ;**
- **Axe 2 : Développer et renforcer le maillage territorial des CIGALES par la mobilisation citoyenne au service des initiatives de « demain » ;**
- **Axe 3 : Organiser et appuyer les rencontres favorisant les coopérations entre les porteurs d'initiatives, les cigarlier·es et les partenaires de la Finance Solidaire.**

AXE 1 : S'APPUYER SUR LES ACTIONS DE SENSIBILISATION RÉALISÉES DANS LE CADRE DU BUDGET CITOYEN POUR ENCOURAGER DE NOUVELLES DYNAMIQUES CITOYENNES LOCALES.

1.1. Associer aux cigalier·es et aux partenaires du Pas-de-Calais pour appuyer les actions départementales en faveur de l'économie sociale et solidaires

Il s'agit pour le permanent en charge du territoire du Pas-de-Calais de créer des synergies avec les cigaliers et cigalières :

- en les impliquant dans les différentes étapes du Budget citoyen. À ce titre, une rencontre en visioconférence permettant de revenir sur le calendrier des différentes actions proposées. De plus, un travail de co-construction (via la méthode du brainstorming et/ou du co-développement) sera envisagé afin de cartographier les rôles et missions de chacun·e ;
- en appuyant l'organisation et l'animation de réunions inter-clubs visant à favoriser le partage d'expériences et/ou les cofinancement ;
- En informant les cigalier.es, via ses newsletters bimestrielles et ses réseaux sociaux (pages Facebook et LinkedIn), de l'état d'avancement du Budget citoyen (phases) et ses temps forts organisés (CDESS, comptoirs des fondations, etc.).

De plus il s'agira d'accroître le partage d'information avec les partenaires du Budget citoyen (interconnaissance des permanents et gérant·es de clubs, partage des outils) :

- Pas-de-Calais Actif / Pro'Pulons ! / Ligue de l'enseignement (etc).

1.2. Participer aux actions du Département du Pas-de-Calais pour promouvoir les clubs CIGALES et identifier les initiatives susceptibles de mobiliser des citoyen·nes

Les échanges entre l'Association Régionale des Cigales et les porteurs d'initiatives, lors des manifestations organisées par la Mission ESS, favorisent activement les coopérations territoriales. Ainsi, il s'agira de **participer** à un ou plusieurs temps dédiés à la rencontre des porteurs d'initiatives (en amont des dépôts de dossiers) afin de :

- comprendre leurs besoins et adapter en conséquence la stratégie départementale d'essaimage ;
- mettre en avant les clubs CIGALES dédiés ;
- (plus largement) mettre en avant la Finance Solidaire et la pluralité d'acteurs qui en émanent.

Ensuite, il s'agira de reprendre contact avec les projets susceptibles de participer à des dynamiques CIGALES dans le cadre de l'« Axe 2 ».

1.3. Proposer des ateliers « Pour aller plus loin » pour sensibiliser les porteurs de projets aux outils de financement et d'accompagnement des CIGALES

Dans le cadre de la programmation du Budget citoyen, des ateliers spécifiques appelés « **Pour aller plus loin** » seront renouvelés en 2025. Leur objectif est double :

- **Expliquer** le fonctionnement du réseau des Cigales et les modalités d'intervention des clubs (selon les formes juridiques). Ces ateliers permettent également aux porteur.ses d'initiatives d'en savoir davantage sur les différentes sources de financements solidaires existants.

Pour ce faire, l'Association Régionale éditera une communication spécifique (flyer, invitation par mail) et transmettra les informations à la mission ESS pour qu'elle puisse inviter les personnes ayant déposé un dossier dans le cadre du Budget citoyen.

Objectif : 2 ou 3 ateliers animés par un binôme salarié-bénévole seront organisés en visioconférence au cours du premier semestre et ou au début second semestre 2025.

- **Cartographier** les besoins des porteurs d'initiatives, orienter directement vers les clubs ou vers les ateliers et temps forts que propose l'Association Régionale (Événements, Cigales cherchent Fourmis etc).
- **Proposer** d'accompagner une dynamique de mobilisation autour d'un projet, de rejoindre les dynamiques territoriales (événements, essaimage) portées par les CIGALES afin que porteurs de projets et futurs cigalier·es se rencontrent.

En outre, l'Association Régionale, via son équipe salariée, sera amenée à réaliser le premier accueil téléphonique ou par mail des porteur.ses d'initiatives. Dans ce cas, elle les orientera directement vers les clubs territorialement compétents en leur expliquant le fonctionnement de ceux-ci.

→ Soit 12 jours salariés et 230 heures de bénévolat

AXE 2 : DÉVELOPPER ET RENFORCER LE MAILLAGE TERRITORIAL DES CIGALES PAR LA MOBILISATION CITOYENNE AU SERVICE DES INITIATIVES DE « DEMAIN »

2.1. Être partie-prenante des actions de développement économique, social et solidaire et collectifs proposés par les structures du Pas-de-Calais

Avant toute action de sensibilisation des porteur·ses de projets et des entrepreneur·ses, l'Association s'appuie sur l'engagement des citoyens et citoyennes pour renforcer son réseau territorial. La création d'un club, née de la mobilisation citoyenne, découle généralement d'actions coordonnées menées en amont avec d'autres partenaires locaux. En effet, des partenariats solides facilitent les dynamiques de diffusion, de collaboration, de coopération et de mutualisation des ressources.

L'Association Régionale, à l'aide de ses bénévoles et de ses salariés, veillera à consolider et à développer ses partenariats :

- en poursuivant ses actions de sensibilisation des acteurs locaux grâce aux groupes locaux auxquels elle adhère ou participe. C'est le cas des programmes d'actions économiques, sociales, environnementales et solidaires portés par les collectivités : Communauté Urbaine d'Arras, Communautés d'Agglomération en Pays de Saint-Omer, Lens-Liévin, Béthune-Bruay et Hénin-Carvin ;
- en renouvelant sa participation aux réunions d'informations de ses partenaires, aux jurys de sélection et comités de suivis ;
- en étant proactive dans la constitution de liens nouveaux de nouvelles structures partenaires de la création d'entreprises et d'emplois, le réseau régional des Tiers lieux, les Pôles Territoriaux de Coopération Économique, Amap, Universités etc.

2.2. Mobiliser des citoyens et citoyennes à l'occasion d'événements organisés par l'Association Régionale

Selon la charte nationale du mouvement Cigales, « **la notion de proximité** » est importante « **pour un développement local durable** ». En effet, les citoyens et citoyennes d'un territoire sont les plus à même de connaître les spécificités et besoins de leur espace de vie et ainsi, orienter les porteur-es vers les réseaux les plus adaptés tout en favorisant les coopérations.

L'Association renouvellera ses **visioconférences** mensuelles « Je choisis (vraiment) où va mon argent » en vue de sensibiliser de nouvelles personnes qui s'engageront dans le mouvement.

De plus, l'Association Régionale, à l'aide de son réseau (et en lien avec les nouveaux partenariats établis) organisera des actions de type « **Petit déjeuner** », « **Apéro Cigales** » et **Afterworks** pour animer les communautés locales de citoyennes qui souhaitent créer leur outil de finance solidaire sur leur territoire.

L'Association Régionale est attentive à l'origine géographique des porteur.ses d'initiatives pour lancer ce type d'actions. Les territoires prioritaires semblent être situés dans le bassin minier : Lens-Liévin, Béthune-Bruay, Hénin-Carvin, Pays de Saint-Omer.

2.3. Impliquer les projets précédemment labellisés pour étudier la faisabilité d'un « Tour des initiatives citoyennes du Pas-de-Calais »

La mobilisation des entreprises du réseau des CIGALES est un véritable levier d'implication de nouveaux membres dans la Finance Solidaire. Ainsi, l'Association Régionale cherchera à mener une étude-action sur l'opportunité de mettre en place un "Tour des initiatives citoyennes".

L'objectif est de renforcer la coopération entre les structures lauréates des précédentes éditions du Budget citoyen du Pas-de-Calais et les clubs CIGALES, qui les ont accompagnées. Ces structures pourront alors témoigner pour susciter des engagements citoyens et de dynamiser le mouvement de l'économie sociale et solidaire.

Le "Tour des initiatives citoyennes" permettra ainsi de valoriser les projets locaux, de favoriser le partage de bonnes pratiques et d'encourager la création de nouvelles CIGALES en mobilisant davantage de citoyens.

La réalisation de cette étude-action suivra 4 étapes clés : **Identification et préparation** des structures lauréates et cigalées > **Organisation d'un événement** avec les structures identifiées > **Mobilisation et engagement** par la diffusion de l'information > **Suivre et mesurer** l'impact de cet événement pour l'ajuster et pérenniser l'action.

→ Soit 12 jours salariés et 270 heures de bénévolat

AXE 3 : ORGANISER ET APPUYER LES RENCONTRES FAVORISANT LES COOPÉRATIONS ENTRE LES PORTEURS D'INITIATIVES, LES CIGALIER·ES ET LES PARTENAIRES DE LA FINANCE SOLIDAIRE

3.1. Renforcer les coopérations entre les acteurs, partenaire du Budget citoyen, et le Pôle (régional) de la Finance Solidaire

Le Pôle de la Finance Solidaire des Hauts-de-France envisage de questionner le rapprochement d'autres acteurs locaux, tels que Pas-de-Calais Actif, pour renforcer les coopérations territoriales au service du parcours des porteurs d'initiatives et de projet. Cette réflexion serait portée par l'Association des CIGALES.

L'action vise d'abord à échanger et à améliorer les méthodes de travail respectives, dans un souci de complémentarité et d'efficacité. À terme, une réflexion sera menée pour évaluer si une intégration de Pas-de-Calais Actif au PFS est envisageable, afin d'unir les forces et d'élargir l'impact de l'action solidaire au sein du département.

En outre, une rencontre régulière des salariés permanent des 3 structures actuelles du Pôle de la Finance Solidaire des Hauts-de-France sera renouvelée.

3.2. Favoriser la rencontre des porteurs de projet du Pas-de-Calais et des clubs CIGALES : « Cigales cherchent Fourmis » et les rendez-vous collectifs personnalisés

Chaque année, l'Association Régionale organise 2 événements « Cigales Cherchent Fourmis » (CCF). Il s'agit de temps forts qui réunissent cigalier·es et porteur·es d'initiatives d'un territoire. Parmi les villes proposées, plusieurs d'entre-elles seront situées dans le Département du Pas-de-Calais.

Les porteur·es de projet auront l'opportunité de présenter leur initiative et d'avoir un retour sur cette présentation en vue d'un potentiel financement. Les initiatives auditionnées seront transmises via un espace partagé à tous les clubs du département afin de favoriser les cofinancements..

2 CCF se tiendront en avril et novembre (mois de l'ESS) 2025.

En outre, l'Association Régionale ne peut renouveler ses manifestations « Entr'Citoyens » du fait d'un faible taux de participation aux 3 dernières éditions (2023 et 2024). En cas de besoin, des rendez-vous personnalisés entre les porteur·es d'initiatives et les CIGALES seront organisés en visioconférence ou en présentiel par les collectifs locaux.

3.3. Suivre et mettre en avant les structures accompagnées par les CIGALES, les partenaires du Budget Citoyens et du Pôle de la Finance Solidaire

Chaque année, l'Association Régionale réalise le suivi administratif des structures financées dans le cadre des CIGALES. Ainsi, elle continuera à valoriser les entreprises du Pas-de-Calais par la mise à jour régulière de son site internet, l'animation de ses réseaux sociaux et la création de supports de communication comme le flyer des entreprises cigalées.

→ Soit 6 jours salariés et 200 heures de bénévolat

EN CONCLUSION

La demande de subvention et le plan d'actions relatif à celle-ci s'articulent autour de 3 axes essentiels dont le renouvellement des actions de sensibilisation et d'information des porteurs d'initiatives (ateliers « Pour aller plus loin », la consolidation des actions dédiées à la mobilisation citoyenne, de la veille à l'évaluation qualitative de celles-ci, et enfin, la mise en place d'espaces de rencontre entre les cigaliers, les cigalières et les porteur·es de projet qui en formulent le besoin. Toutes ces actions seront réalisées en étroite collaboration avec divers partenaires dont la Mission ESS du Pas-de-Calais.

- **30 jours de travail salarié** = 30 jours à 365¹ euros, soit 10 950 euros
- **700 heures de bénévolat** valorisées à 20 euros, soit 13 900 euros.

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION 2025

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION 2025 (en €)			
CHARGES		PRODUITS	
Prestations salariat	10 950,00 €	Département 62	9 900,00 €
Frais de déplacement	1 840,00 €	Auto-financement	3 000,00 €
Mission - réception	110,00 €		
TOTAL	12 900,00 €	TOTAL	12 900,00 €
Valorisation du bénévolat	14 000,00 €	Valorisation du bénévolat	14 000,00 €

(1) La valeur de la journée prévue en 2025 : 365 €.

(2) Valorisation du bénévolat à 20 € de l'heure.

¹ La valeur de la journée est calculée sur le seul temps productif

Pôle Partenariats et Ingénierie

Mission Economie Sociale et Solidaire

..... **CONVENTION**

Objet : partenariat 2025 – contribution aux politiques départementales en faveur de l'économie sociale et solidaire

Dossier n° 2025-02585

Entre **le Département du Pas-de-Calais**, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 Arras Cedex 9, représenté par monsieur **Jean-Claude Leroy**, Président du Conseil départemental, dûment autorisé par délibération de la Commission Permanente en date du 19 mai 2025,

identifié au répertoire SIRET sous le n° 226 200 012 00012,

ci-après désigné par « le Département »

d'une part,

Et

L'association Les Cigales des Hauts-de-France, dont le siège social est situé au 235, boulevard Paul Painlevé, 59000 Lille,

identifiée au répertoire SIRET sous le n° 380 356 774 00055,

représentée par monsieur **François Vialard**, Co-président,

ci-après dénommé « L'organisme »

d'autre part,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'Economie Sociale et Solidaire ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 18 décembre 2017 « Budget citoyen » ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 26 septembre 2022 portant adoption du pacte des solidarités territoriales « Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais » ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 21 novembre 2022 portant adoption du pacte des réussites citoyennes « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais » ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 12 décembre 2022 portant adoption du pacte des solidarités humaines « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais » ;

Vu la demande présentée par l'association Les Cigales des Hauts-de-France en date du 14 mars 2025 ;

Vu la délibération de la Commission Permanente du 19 mai 2025 ;

Ceci exposé il a été convenu entre les parties ce qui suit,

Article 1 : objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les relations entre le Département et l'Organisme au titre de la mise en œuvre de l'action partenariale « Contribution aux politiques départementales en faveur de l'économie sociale et solidaire 2025 » telle que présentée en article 2 de la présente convention.

Article 2 : programme d'action

L'association Les Cigales des Hauts-de-France propose un projet comportant plusieurs actions en concordance avec les orientations départementales en faveur de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), plus spécifiquement orientées vers les principes du Budget citoyen pour :

- Axe 1 : S'appuyer sur les actions de sensibilisation réalisées dans le cadre du Budget citoyen pour encourager de nouvelles dynamiques citoyennes locales ;
- Axe 2 : Développer et renforcer le maillage territorial des CIGALES par la mobilisation citoyenne au service des initiatives de « demain » ;
- Axe 3 : Organiser et appuyer les rencontres favorisant les coopérations entre les porteurs d'initiatives, les cigaliers et les partenaires de la Finance Solidaire.

Article 3 : période d'application de la convention

La convention s'applique du **1^{er} janvier au 31 décembre 2025**.

Les dépenses engagées pour mener cette opération devront être acquittées durant cette même période.

En aucun cas, elle ne peut se poursuivre pour une nouvelle période par tacite reconduction.

Néanmoins, l'organisme qui justifierait du retard pris dans la réalisation de son programme d'action pourra demander une **prolongation exceptionnelle, six mois avant la date d'échéance de la convention**. Cette demande sera soumise à la délibération de la Commission Permanente.

Article 4 : montant de la participation

Afin de permettre l'accomplissement de l'opération prévue par la présente convention, le Département s'engage à verser à l'organisme une aide déterminée comme suit :

- une participation de **9 900 €** relative à la mise en œuvre du programme d'action.

L'intervention du Département du Pas-de-Calais est plafonnée au montant indiqué ci-dessus. Après établissement du contrôle de service fait, elle peut être diminuée en fonction des dépenses effectivement réalisées et des ressources effectivement reçues, un titre de recette sera alors émis par les services départementaux envers l'organisme.

Article 5 : modalités de versement

La participation sera versée en une seule fois à la signature de la convention.

Le paiement sera établi par virement effectué par monsieur le Payeur Départemental (comptable assignataire de la dépense) au compte :

Référence IBAN : _____

Référence BIC : _____

Domiciliation : _____

Titulaire du compte : _____

Article 6 : bilan final d'exécution

L'organisme s'engage à fournir au Département **au plus tard le 1^{er} juin 2026**, le bilan final d'exécution. Il sera établi dans la même forme que le budget prévisionnel du programme d'action.

Il prendra en compte les coûts et les dépenses réelles afférentes à cette seule opération.

Ce bilan final d'exécution est constitué de :

- un bilan d'activités quantitatif et qualitatif du programme d'action, un descriptif des conditions de sa réalisation et des résultats obtenus,
- un bilan financier reprenant les dépenses réalisées pour la mise en œuvre du programme d'action.

Article 7 : obligations de communication

Le Département sera particulièrement attentif à ce que le partenariat avec l'organisme lui permette également de développer sa visibilité et la reconnaissance de son rôle de partenaire institutionnel.

Pour cela, l'organisme s'engage à respecter les obligations mentionnées ci-dessous.

Sur les supports de communication, il s'agira d'apposer le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » de façon parfaitement visible et lisible sur les supports (téléchargement sur <https://pasdecalais.fr>, rubrique « Divers », sous rubrique « Logotype ») :

- Documents de communication print (affiches, plaquettes, flyer, journal/gazette édités par le bénéficiaire...),
- Signalétique événementielle réalisée pour une manifestation le cas échéant,
- Invitations pour un évènement le cas échéant.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat :

- Communiqués ou dossiers de presse + lors des interviews ou articles consacrés au projet,
- Réseaux sociaux et sites Internet : rappel du partenariat en taguant les pages #Le Pas-de-Calais.

L'ensemble des obligations de communication ainsi que la charte graphique du Département du Pas-de-Calais figurent sur le site internet du Département : <https://pasdecalais.fr>, rubrique « Partenaires », sous rubrique « Contreparties communication ».

Article 8 : modalités de contrôle

Les agents départementaux des services concernés assurent le contrôle du service fait.

L'organisme s'engage à se soumettre à tout contrôle technique, administratif et financier, sur pièces et sur place, y compris au sein de sa comptabilité, effectué par le Département.

Pour mener à bien le contrôle de service fait, l'organisme bénéficiaire présentera aux agents chargés du contrôle un bilan final, dans les délais fixés à l'article 6. Ce bilan sera composé de tous documents et pièces établissant la réalité de la mise en œuvre des actions décrites à l'article 2 ainsi que l'éligibilité des dépenses encourues et des ressources perçues.

Article 9 : modification de la convention

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé par les deux parties.

Article 10 : reversements et résiliation

En cas de non-respect des dispositions de la présente convention par l'une des parties et en particulier, s'agissant du bénéficiaire, de la non-exécution totale ou partielle des actions, de l'utilisation des fonds non conforme à l'objet de la présente convention ou de refus par le bénéficiaire de se soumettre aux contrôles, celle-ci pourra être résiliée de plein

droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception resté vaine.

En cas de déclaration inexacte, la présente convention pourra être résiliée sans préavis.

En cas de résiliation, le bénéficiaire sera tenu de reverser au Département les sommes non utilisées et indument versées du fait de la résiliation.

Le remboursement de la totalité des sommes versées pourra notamment être exigé si le bilan final d'exécution prévu à l'article 7 n'est pas produit, 6 mois après l'échéance de la convention, ou s'il s'avère après un contrôle d'une instance départementale ou nationale, que les pièces justificatives produites par l'opérateur sont non fondées.

L'organisme qui souhaite abandonner son projet, peut demander la résiliation de la convention. Il s'engage à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais et au plus tard, dans le mois qui suit la réception du titre de perception.

Article 11 : règlement des litiges

En cas de différend concernant l'application de la présente convention, les parties tenteront un règlement amiable ; à défaut le litige sera porté devant le Tribunal administratif de Lille.

Fait en deux exemplaires originaux

A Arras, le

Pour le Département du Pas-de-Calais,

Le Président

Jean-Claude LEROY

Pour les Cigales des Hauts-de-France,

Le Co-président

François VIALARD

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Partenariats et Ingénierie
Mission Economie Sociale et Solidaire

RAPPORT N°26

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 19 MAI 2025

CIGALES HAUTS-DE-FRANCE - CONTRIBUTION AUX POLITIQUES DEPARTEMENTALES EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE 2025

Fondements juridiques

- Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'Economie Sociale et Solidaire ;
- Délibération du Conseil départemental du 18 décembre 2017 « Budget citoyen » ;
- Délibération du Conseil départemental du 26 septembre 2022 portant adoption du Pacte des solidarités territoriales « Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais » ;
- Délibération du Conseil départemental du 21 novembre 2022 portant adoption du Pacte des réussites citoyennes « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais » ;
- Délibération du Conseil départemental du 12 décembre 2022 portant adoption du Pacte des solidarités humaines « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais ».

Contexte

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) fortement ancrée dans le Pas-de-Calais, se traduit par une autre façon d'entreprendre, de produire et de répartir les richesses, les services et les biens, en replaçant l'homme et les territoires au cœur des priorités.

A travers la création du Conseil Départemental de l'Économie Sociale et Solidaire (CDESS) le 17 janvier 2013, le Département du Pas-de-Calais a confirmé son ambition de mobiliser et de fédérer les acteurs de l'ESS.

Le 18 décembre 2017, l'Assemblée départementale a approuvé la création du Budget citoyen. Cette démarche a été mise en œuvre en 2018, puis reconduite chaque année.

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du pacte des solidarités territoriales et plus précisément de l'ambition 13 : « promouvoir les pratiques de l'économie sociale et solidaire (ESS) comme vecteur d'innovation pour les territoires ».

Implanté dans la région depuis plus de 30 ans, issu de l'économie sociale et solidaire, le réseau des Cigales permet aux citoyens de s'impliquer concrètement dans la création d'initiatives locales porteuses de valeurs sociétales visant à la durabilité de leurs territoires. Ce réseau de finance solidaire permet aux habitants du Pas-de-Calais de s'impliquer en apportant leur épargne dans des initiatives à vocation solidaire et écologique. Il est appuyé par l'association régionale des Cigales des Hauts-de-France, qui accompagne à la fois les clubs d'investisseurs et les porteurs de projets afin de les aiguiller et de développer des initiatives sur chaque territoire. Le Pas-de-Calais compte 7 clubs actifs en 2025, soit environ 90 citoyens engagés dans la rencontre, l'étude, l'accompagnement et/ou la concrétisation des initiatives.

Le partenariat proposé par le réseau des Cigales met en avant la finalité d'être partie prenante des initiatives citoyennes sur les différents territoires du Pas-de-Calais et notamment d'apporter de la finance citoyenne aux initiatives passées par le Budget citoyen du Département.

Bilan d'activités

En 2024, la contribution de l'association Cigales des Hauts-de-France aux politiques départementales en faveur de l'Économie Sociale et Solidaire s'est notamment traduite par la création de 2 nouveaux clubs Cigales actifs sur le Pas-de-Calais. Ils viennent renforcer la mobilisation citoyenne sur les initiatives des porteurs de projets des territoires de Lens et d'Arras. Le Pas-de-Calais compte ainsi 7 clubs Cigales actifs. C'est ainsi qu'en 2024, le montant des investissements apportés par les citoyens-cigaliers s'élève à 28 400 € et bénéficie à 11 initiatives du Pas-de-Calais. Les porteurs de projet financés sont suivis par un parrain-marraine cigalier. C'est 77 porteurs d'initiatives qui ont été accueillis lors des rencontres organisées sur le département et qui ont pu bénéficier de conseils, de soutien, de mise en relation avec d'autres partenaires et réseaux de l'accompagnement et/ou de financement. Le bilan détaillé des différentes actions entreprises est joint en annexe 1 du présent rapport.

Présentation de l'opération sollicitée

Au titre de l'année 2025, l'association « Cigales des Hauts-de-France » propose des actions en concordance avec les orientations départementales en faveur de l'Économie Sociale et Solidaire, plus spécifiquement orientées vers les principes du Budget citoyen pour :

- axe 1 : S'appuyer sur les actions de sensibilisation réalisées dans le cadre du Budget citoyen pour encourager de nouvelles dynamiques citoyennes locales ;
- axe 2 : Développer et renforcer le maillage territorial des Cigales par la mobilisation citoyenne au service des initiatives de « demain » ;
- axe 3 : Organiser et appuyer les rencontres favorisant les coopérations entre les porteurs d'initiatives, les cigaliers et les partenaires de la Finance Solidaire.

Le partenariat 2025 s'articulera autour d'actions de sensibilisation et d'information des porteurs d'initiatives ateliers « Pour aller plus loin », la consolidation des actions dédiées à la mobilisation citoyenne, de la veille à l'évaluation qualitative de celles-ci,

et enfin, la mise en place d'espaces de rencontre entre les cigaliers, les cigalières et les porteurs de projet qui en formulent le besoin.

La déclinaison opérationnelle de ces travaux est reprise en annexe 2 du présent rapport.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- d'attribuer à l'association « Cigales des Hauts-de-France » une participation départementale d'un montant global de 9 900 € au titre du partenariat 2025, selon les modalités décrites dans le présent rapport ;

- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec l'association « Cigales des Hauts-de-France », la convention au titre du partenariat 2025, dans les termes du projet joint au présent rapport (annexe 3) ;

La dépense sera imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C01- 650A01	6568//9365	Mission ESS	100 000,00	100 000,00	9 900,00	90 100,00

La 1ère Commission - Attractivité départementale et emploi a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 05/05/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY